

**Sujet :** Consultation du public du 10 août 2023 au 24 août 2023 - Projet Remblaiement  
Carrière de Guitrancourt

**De :**

**Date :** 17/08/2023 à 12:20

**Pour :** dree-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je me permet de donner mon avis sur le remblaiement de la carrière :

- utiliser le transport fluvial pour acheminer des matériaux inertes issus des grands travaux du Grand Paris et des autres grands chantiers d'Ile De France.
- utiliser l'ancienne cimenterie pour accueillir les bateaux à hauteur de 80% minimum.
- utiliser des transports par camions uniquement à hauteur de 20% maximum si le mode fluvial ne permet pas l'approche des matériaux.
- remettre en service le tunnel pour minimiser les nuisances sonores et de circulation.

Cette solution permet de réutiliser le tunnel et de réduire le trafic routier réduisant l'impact sur le trafic routier (le pont de rangiport est le point sensible de la stratégie initiale).

Le risque d'accident avec la circulation piétonne (enfants, écoles) est à mettre en perspective avec le choix routier.

L'emploi de la cimenterie et le tunnel réduit la consommation de carburant pour le transport routier (réduction du coût transport).

Les transports de déchets ménagers de la carrière active ne seront pas mélangés à ce projet.

La zone cimenterie et la carrière étant des zones strictement réservées à la population professionnelle, le risque est limité sur l'impact avec la population.

La publicité faite sur le réutilisation du tunnel et la cimenterie de Gargenville a aussi un impact positif sur l'entreprise qui met en œuvre le projet de remblaiement.

La participation avec une société neutre qui analysera les remblais inertes permettra d'avoir une confirmation de la nature des déchets.

Enfin, le tunnel pourra alors être comblé définitivement avec les derniers matériaux, réduisant les risques d'affaissements à moyen et long termes.

Le risque d'employer la route comme moyen d'acheminement va endommager les voies de circulations, ponts et autres infrastructures, nécessitant des entretiens réguliers et soutenus durant la phase active de ce projet puis causer des usures sur les autres véhicules utilisant ces tronçons.

--

**Sujet :**Projet de remblaiement

**De :** >

**Date :** 17/08/2023 à 13:11

**Pour :** "driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr" <driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr>

Je m oppose formellement à ce projet.

Cordialement

Envoyé depuis mon téléphone Ornge